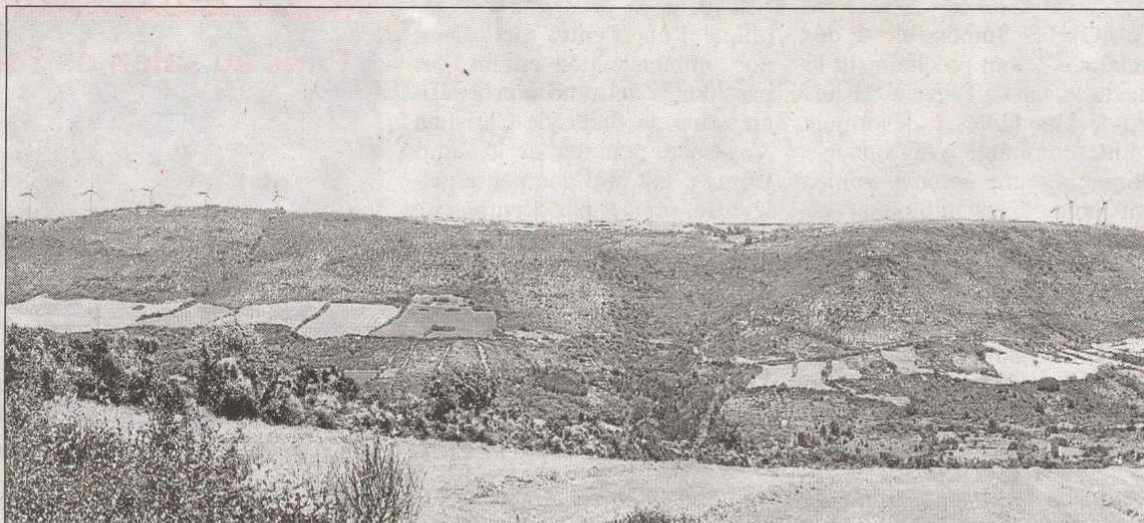


Versols-et-Lapeyre

Le projet éolien du plateau de Nissac en débat demain soir



Simulation du projet éolien vu depuis la colline de la Loubière, de l'autre côté de la vallée de la Sorgue.

La Compagnie du vent organise une réunion publique demain soir à 20 h 30 à la salle des fêtes sur son projet de parc éolien situé sur le causse de Nissac. « On envisage d'y implanter dix éoliennes réparties en deux alignements de cinq machines, » explique Simon Cossus, ingénieur projet à la Compagnie du vent basée à Montpellier. Chacune aura une puissance de 2,3 mégawatts avec une hauteur au moyeu de 80 m et de 115 m en bout de pale. A la demande de la mairie, les éoliennes ne seront pas visibles depuis la vallée de la Sorgue. Elles le seront partiellement à partir des hauteurs du quartier des Cazes de Saint-Affrique ».

L'étude d'impact du projet est en cours de rédaction. La Compagnie du vent devrait déposer le dossier de demande de permis de construire au début du mois d'avril prochain.

« Ce projet éolien est prévu pour produire l'équivalent de la consommation électrique de 23 000 personnes, hors chauffage, précise l'ingénieur projet. Les deux mâts de mesure du vent sont en cours d'installation.

Un deuxième projet est porté par la compagnie du vent sur les communes de Marnagues-et-Latour et Saint-Beaulize. Il concerne huit machines d'une hauteur de 90 m en bout de pales et d'une puissance de 2,3 mégawatts chacune.

« Les premiers contacts datent de 2001 », indique Simon Cossus. « Une première demande de permis de construire déposée en 2005 a été refusée en 2007 pour motif paysager, les éoliennes étant trop serrées. Le projet a été réaménagé en enlevant une machine sur deux. Une nouvelle instruction du permis de construire est en cours et de-

vrait aboutir dans les prochaines semaines ».

Le projet de Marnagues-et-Latour est situé au sein d'un couloir de servitude aéronautique militaire créé en juin 2007 et qui porte le nom de Run Cévennes. Ce qui gérait une trentaine de projets éoliens et de Zone de développement de l'éolien sur le Sud-Aveyron et le nord de l'Hérault.

Ce couloir de quatre kilomètres de large et deux kilomètres de haut à partir du sol sert aux avions de chasse de l'armée de l'air à tester du matériel embarqué. « Jusqu'au mois de février ce couloir interdisait l'érection d'éoliennes », indique Simon Cossus. « Depuis, une concertation entre le syndicat des énergies renouvelables et l'armée de l'air autorise les porteurs de projets à installer des éoliennes sur ce couloir ». ●

Un total de 65 éoliennes en projet sur le secteur

Le secteur des avants-causes est propice au foisonnement de projets éoliens, notamment sur les plateaux si-

tués de part et d'autre de la Sorgue. A notre connaissance, il y a actuellement en projet l'installation de 65 éoliennes. La Compagnie du vent envisage d'implanter dix éoliennes sur la commune de Versols-et-Lapeyre ainsi que huit autres sur celles de Marnagues-et-Latour et de Saint-Beaulize.

A Fondamente il y a un projet de vingt et une éoliennes piloté par Avenir Des Moulins de Villefran-

che-de-Rouergue. Le dossier est en instruction.

Enerpole, de Carcassonne, développe un projet de quinze éoliennes à Saint-Félix-de-Sorgue. L'enquête publique vient de se terminer.

Sur la commune de Saint-Affrique, la société RDE basée à Millau porte un projet de cinq éoliennes sur le causse de Canissac, et Ventura projette d'implanter six éoliennes en ligne de deux mégawatts chacune sur le plateau de Cras-sous. ●